

Table ronde tripartite OIT sur les tendances et les réformes en matière de pensions

Contribution du MEDEF

1. Respect des principes fondamentaux consacrés par les normes de sécurité sociale de l'OIT

a) Avec quels principes fondamentaux le système de retraite français est-il le plus en adéquation ?

Réalisation progressive de la couverture universelle

- L'ensemble de la population active française est aujourd'hui couverte par l'un des 42 régimes de retraite. Néanmoins la **couverture est très hétérogène**. La multitude de régimes entraîne **manque de lisibilité, complexité et problèmes d'équité**.
- Projet gouvernemental de création d'un système universel par répartition et par points, interrompu par la crise sanitaire.

Solidarité sociale et financement collectif

- La masse des pensions de retraite représente 321 milliards d'euros, dont **44 milliards d'euros au titre de la solidarité** (c'est-à-dire sans contrepartie de cotisations directes), soit 14 % du montant total¹. **Une multitude de dispositifs permettent de compenser l'impact des « aléas de la vie »** sur la retraite : majorations familiales, droits accordés aux assurés qui connaissent des interruptions de carrière (maladie, invalidité, chômage), prise en compte de la pénibilité, minimum vieillesse etc.
- Les ressources du système de retraite proviennent dans leur **très grande majorité (80 %) des cotisations assises sur les revenus d'activité**. Elles proviennent également d'impôts et taxes affectés (près de 12%) et d'autres ressources qui proviennent d'organismes tiers (assurance chômage, caisse nationale d'assurance famille, Etat etc.).

Droit à des prestations adéquates et prévisibles

- Le **niveau de vie moyen des retraités est supérieur à celui de l'ensemble de la population** depuis le milieu des années 1990 et il devrait le rester jusqu'à la fin des années 2020 avant de commencer à diminuer. La pension de retraite moyenne représentait aux alentours de 51,4 % des revenus moyens d'activité en 2018, soit 1 544 euros par mois. Existence de minimas sociaux et création d'une pension minimum à 1.000€ par mois en projet.
- Prise en compte de l'évolution du coût de la vie dans la revalorisation des pensions (avec des variations selon les régimes).

b) Quels sont les principes fondamentaux qui ne sont pas suffisamment respectés dans le système de retraite français ?

Viabilité financière, budgétaire et économique

Toute proportion gardée, la viabilité financière du système de retraite français pose question :

- Le **poids des dépenses de retraite est très important** (environ 14% du PIB).
- La crise « Covid » et la **baisse des recettes consécutives aux mesures de report et d'exonération de cotisations** en soutien aux entreprises vont durement impacter le solde financier en 2020 (-25,4 Mds€ contre -4,2 Mds€ prévus initialement).
- Au-delà des chocs conjoncturels, le système de retraite apparaît **durablement et structurellement déficitaire**

¹ Etude DREES n° 1116, juin 2019

2. Quel est votre point de vue global sur le système de retraite français ?

Objectivement, le système de retraite français est un bon système. Il **assure un bon niveau de vie** à nos aînés et prévoit un « **filet de sécurité** » pour les plus vulnérables.

Mais cela a un prix. **Les dépenses de retraite augmentent régulièrement** et représentent désormais près de 14% du PIB, loin devant l'Allemagne (10 %) et quasiment le double de la moyenne OCDE (7,5 %)².

Le vieillissement de la population accentue ces difficultés et démontre que la situation n'est pas tenable financièrement :

- **La durée de vie à la retraite augmente** (plus de 25 ans soit le niveau le plus élevé de l'OCDE), et **le ratio cotisants/retraités diminue** (6/1 en 1945 pour 1,7 aujourd'hui et 1,3 en 2060) ;
- Dans le même temps, **l'âge légal de départ à la retraite est fixé à 62 ans (l'âge moyen de départ est lui de 62,1 ans)**, soit un des plus bas d'Europe, 3 ans de moins que l'Allemagne par exemple.

L'équilibre financier du système de retraite n'est pas assuré. Il ne l'était pas avant la crise sanitaire non plus. Pour le préserver et assurer la solidarité intergénérationnelle, il convient de prendre des mesures pour ajuster les paramètres de fonctionnement de la retraite.

3. Quelles seraient les mesures envisageables pour l'améliorer ?

Dans tous les cas, il faut rappeler que **la priorité actuelle c'est la reprise économique, le retour de la croissance**. On n'a jamais connu une crise mondiale de cette ampleur...

A moyen terme, plusieurs leviers sont éventuellement mobilisables :

- a. Augmentation des cotisations, mais c'est exclu vu le contexte économique et le poids des charges sociales ;
- b. Gel ou baisse du niveau des pensions, mais c'est socialement très difficile ;
- c. Allongement de la durée du travail, levier le plus évident et le plus efficace dans la durée.

Dans un contexte de très forts enjeux de société autour de la question des retraites, une mesure d'âge doit permettre : de préserver le niveau de vie des retraités, de continuer à financer un haut niveau de solidarité, et de rassurer les français sur la pérennité du système.

La question du développement, en complément du système de retraite obligatoire par répartition, de la retraite par capitalisation ne doit pas être écartée du débat public. Le poids de ce type de dispositif dans le PIB en France s'élève actuellement à 10% (soit 220 Mds€ environ), contre 126% en moyenne dans l'OCDE³.

² Rapport sur les régimes de pension OCDE - 2019

³ Observatoire des retraites d'Eres - Edition 2019